

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**25**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 28 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt huit du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt et un avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

4 MAI 2023

Déposée en  
Préfecture le

4 MAI 2023

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Avaient donné procuration

Ségolène GUICHARD à Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ à Didier SARDA

### Etait excusé

Samuel DIXNEUF

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **PRÉ BILLY - MODIFICATION AGRÉMENT DE VENTE DE L'ILOT B3/B4 À LA SOCIÉTÉ ICADE**

Pour réaliser le projet immobilier de l'îlot B de la ZAC Pré Billy, la Société ICADE envisage d'acquérir une partie du foncier délimité sur le plan annexé, soit 2.450 m<sup>2</sup> de terrain.

Ce programme comprend 2.996 m<sup>2</sup> de surface de plancher (pour la construction de 43 logements dont 32 en accession libre à la propriété et 11 en accession à prix abordable) et 418 m<sup>2</sup> de commerces répartis dans 2 bâtiments.

Le programme validé par délibération du Bureau le 30 septembre 2022 (n° DEL-2022-238) est modifié dans la répartition des logements abordables :

- 521 m<sup>2</sup> de logements à prix abordable dans la tranche 1 basse,

- 298 m<sup>2</sup> de logements à prix abordable pour la tranche 2 haute

*(au lieu de 521 m<sup>2</sup> de logements à prix abordable tranche 1 haute et 298 m<sup>2</sup> de logements à prix abordable tranche 2 basse).*

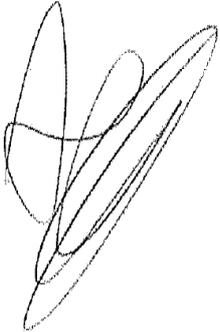
**LE BUREAU DECIDE :**

- d'autoriser le projet de cession de terrain d'une superficie de 2.450 m<sup>2</sup> à la Société ICADE ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 25

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.